



Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

Principaux indicateurs  
2010

# BILAN SECURITE ROUTIERE 2010 en agglomération en Seine-et-Marne



Pour en savoir plus  
[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

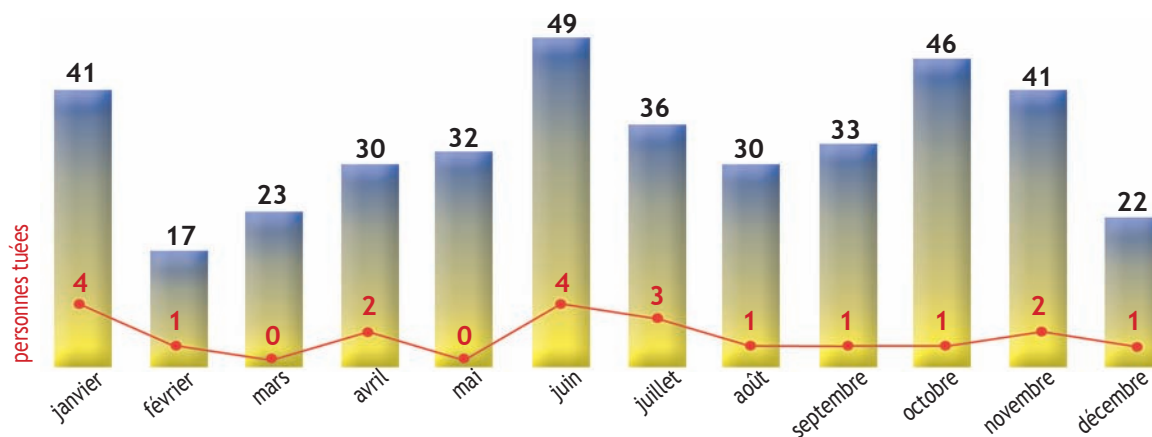
PREFET DE  
SEINE-ET-MARNE

# Accidents corporels<sup>(1)</sup>

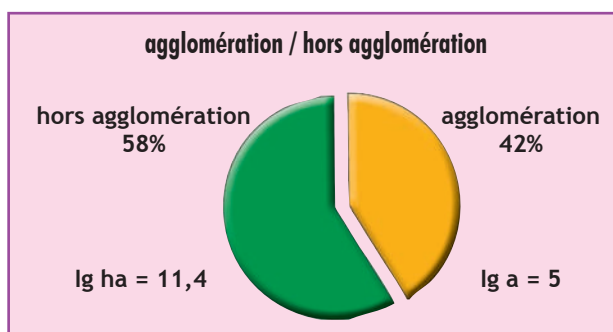
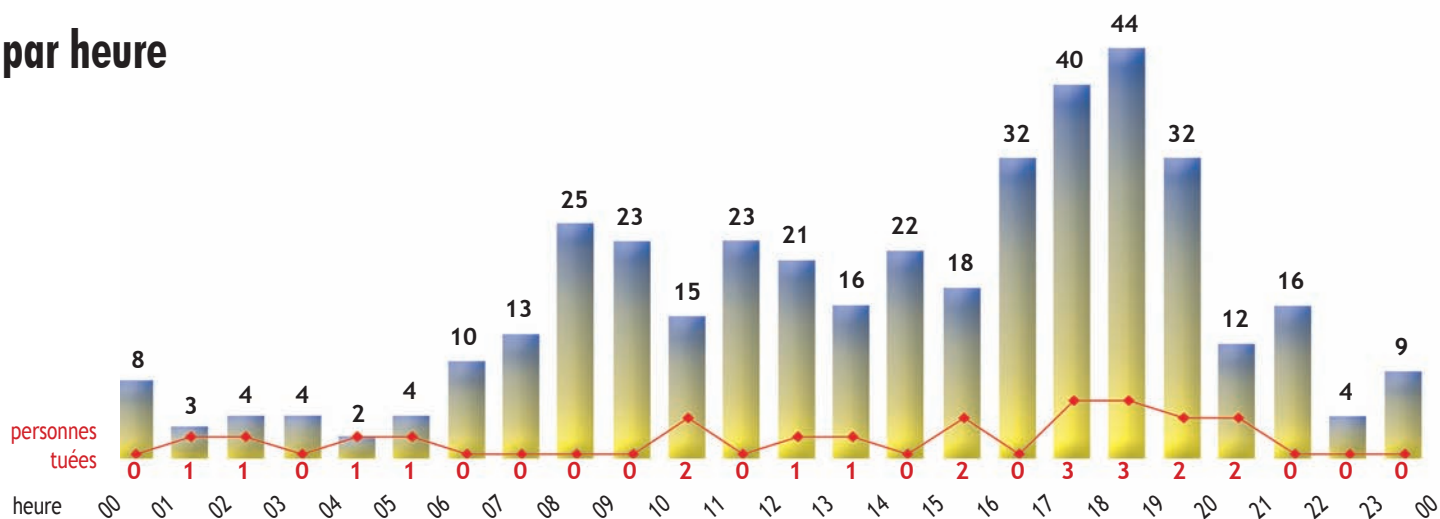
en agglomération

année 2010	400	
évolution 2010-2009	9,6 %	400 / 365
évolution 2010-2009 de l'indice de gravité (lg)*	- 3,8 %	5 / 5,2

par mois



par heure



\* lg (indice de gravité) = nbre de personnes tuées pour 100 accidents corporels

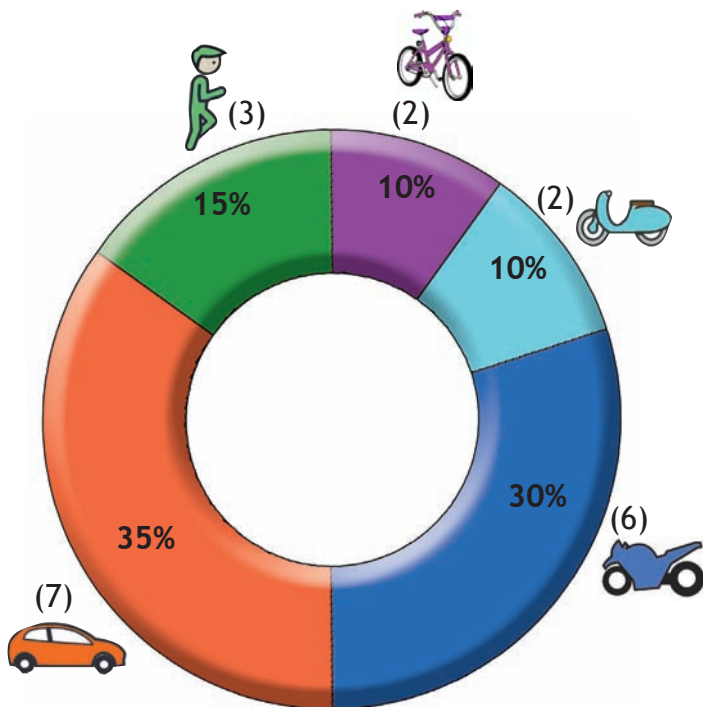
(1) voir définitions au dos

# Personnes tuées<sup>(1)</sup>

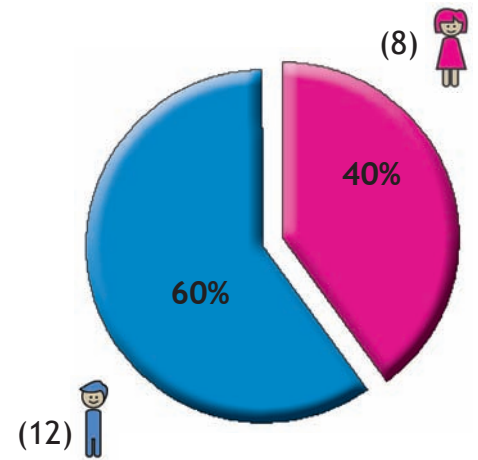
en agglomération

année 2010	20	
évolution 2010-2009	5,3 %	20/19

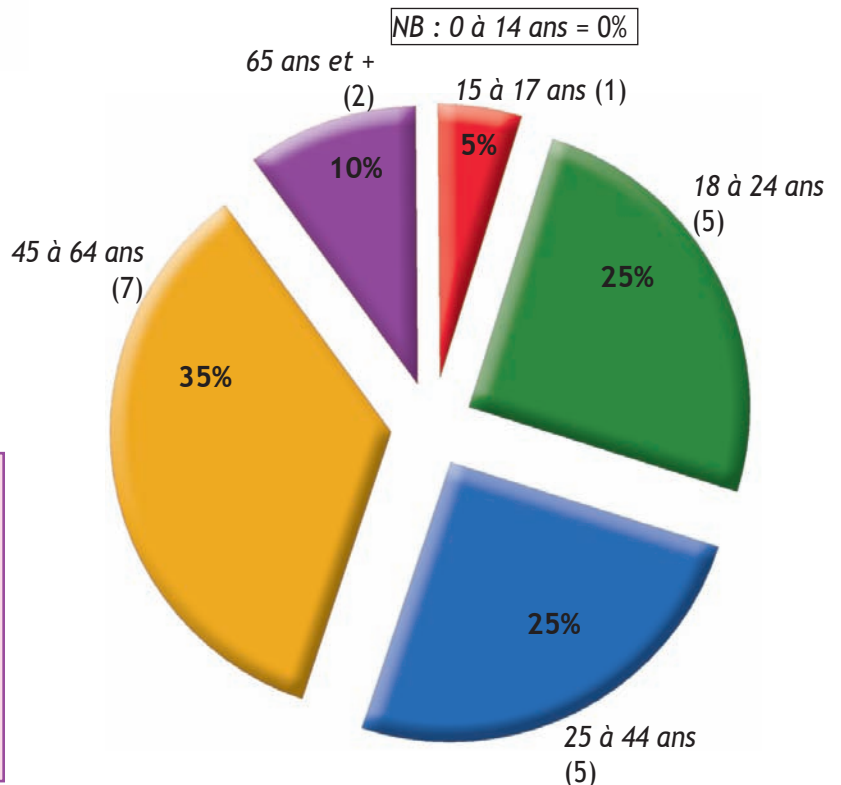
par catégorie d'usagers



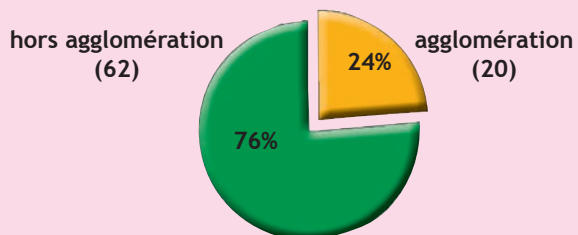
par sexe



par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération



( ) = nombre de personnes tuées

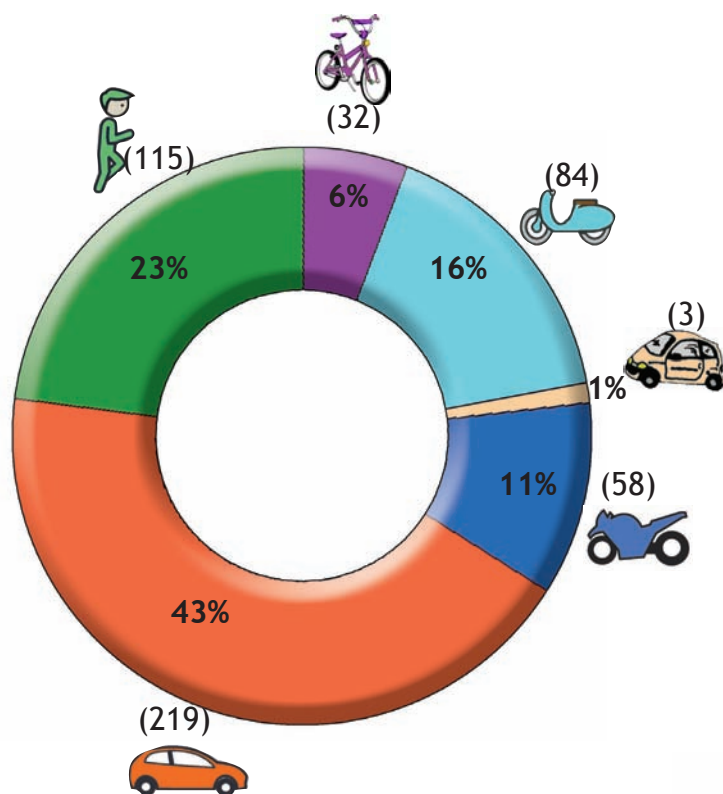


# Blessés<sup>(1)</sup>

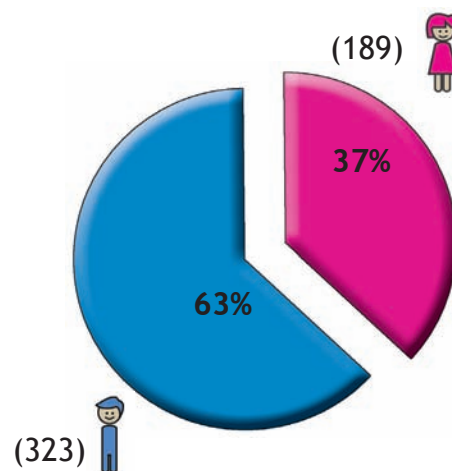
## en agglomération

année 2010	512	
évolution 2010-2009	- 12,5 %	512 / 455

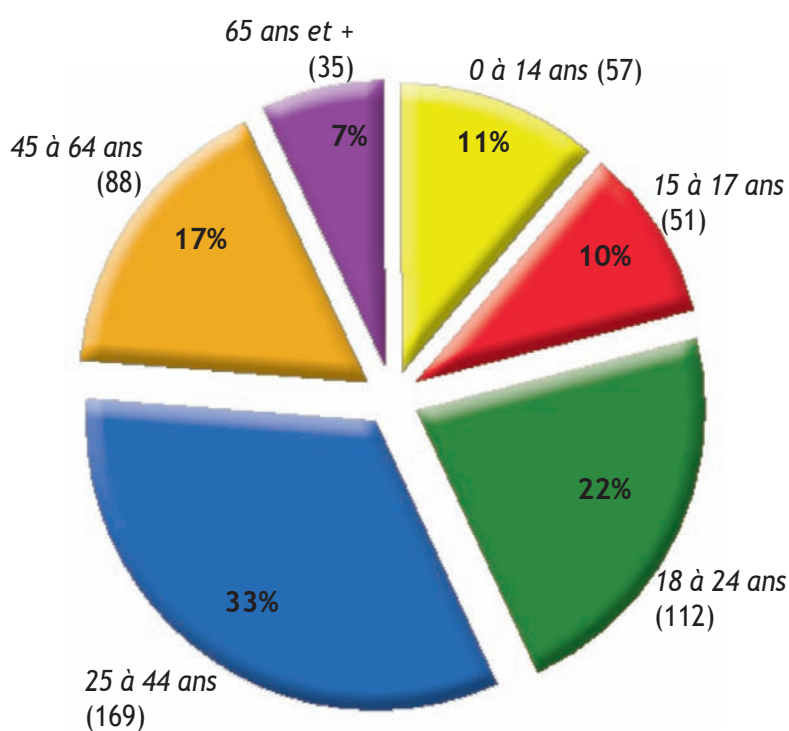
par catégorie d'usagers



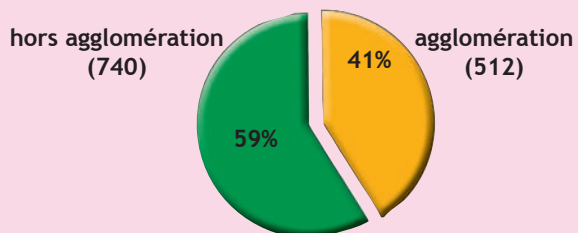
par sexe



par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération



# Principales caractéristiques de l'accidentalité 2010 en agglomération en Seine-et-Marne

## Des accidents corporels en agglomération en hausse mais moins graves

- En 2010, 42% des accidents corporels et 25,3% des accidents mortels sont survenus en agglomération, ces pourcentages sont légèrement en hausse par rapport aux chiffres de 2009.
- Comparé à l'ensemble du département, le nombre d'accidents corporels a augmenté de 9,6% contre + 1,5% ; en revanche, le nombre de personnes tuées est en hausse de 5,3% alors qu'il est en baisse de 4,7% sur l'ensemble du département.
- La gravité des accidents corporels en agglomération a diminué de 3,8% en 2010 et reste 2 fois moins importante (lg a = 5) que hors agglomération (lg ha = 11,4). (5% des accidents corporels sont des accidents mortels, soit autant qu'en 2009).

## Les usagers vulnérables le sont d'autant plus en agglomération

- 45% des accidents corporels et 65% des personnes tuées en agglomération concernent les usagers particulièrement vulnérables (cyclomotoristes, cyclistes et piétons).
- Ces proportions sont respectivement 1,4 et 1,5 fois plus importantes que pour l'ensemble du département.
- 40% des personnes tuées en agglomération sont des usagers de deux-roues motorisé contre 31% pour l'ensemble du département.
- En 2010, 10% des tués en agglomération sont des cyclistes (aucun en 2009).

## Les hommes et les jeunes restent particulièrement exposés en agglomération

- Alors que la proportion du nombre de femmes tuées en agglomération a doublé (40% contre 16% en 2009), la part des hommes reste la plus importante.
- Une personne tuée sur 4 a entre 18 et 24 ans (en augmentation de 16% à 25% par rapport à 2009).
- Une personne tuée sur 3 en 2010 a entre 45 et 64 ans et le nombre de personnes tuées en agglomération de cette classe d'âge est presque 2 fois plus élevé que sur tout le département (35% contre 21%).

## L'accidentalité en fonction des mois et des heures en agglomération reste similaire à celle du département

- Les mois les plus accidentogènes restent les mois de juin et octobre.
- A noter cependant, un nombre de personnes tuées en agglomération particulièrement fort en janvier.
- Les "heures de pointe" du matin (8h - 9h) et plus particulièrement du soir (17h - 19h) restent les périodes de la journée où l'accidentalité est la plus marquée.
- 1 accident corporel sur 3 se produit la nuit.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

# Quelques définitions

Un **accident corporel de la circulation routière** implique au moins un véhicule, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes** on distingue les personnes tuées, les blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés.

Les **personnes tuées** sont des victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Cette définition est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les **blessés hospitalisés** sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Les **blessés légers (ou non hospitalisés)** sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Les **indemnes** sont des personnes impliquées dans un accident et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.

## Source des données

Les données contenues dans ce bilan proviennent du fichier informatique national constitué par le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) et renseigné localement par les forces de l'ordre.

Le fichier national "brut" a pour origine les bulletins d'analyses d'accidents corporels (BAAC) centralisés au niveau national, il est traité de manière informatique. Il est ensuite retransmis par le SETRA aux observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) qui valident les données

**Pour en savoir plus**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr)

